

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 046/2023**

**Nommant les membres du conseil d'administration du CCAS**

Le maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 janvier 2023, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

**Arrête**

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame DEHUT Sylvie
- Madame SAMSON Martine
- Monsieur RENAULT Daniel
- Madame FERTE Annette
- Madame SAINT SANS Annyline

Article 2 – La directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Ampliation :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la Directrice Générale des Services

Fait à Asnières sur Oise, le 28 février 2023

Eric THERRY  
Le Maire,

